



RÈGLEMENT INTÉRIEUR SAISON 2023-2024

HANOK TAEKWONDO PARIS

1. L'ESPRIT MARTIAL

- Courtoisie - être poli et respecter les autres et la discipline.
- Intégrité - être honnête, franc et loyal avec chaque personne.
- Persévérance - surmonter les difficultés, continuer même quand la tâche est difficile.
- Contrôle de soi - être capable de contrôler ses émotions.
- Esprit indomptable - surmonter ses peurs, ne pas se laisser influencer, être sûr de soi.

2. COMPORTEMENT & TENUE

- Tous les élèves doivent adopter un comportement qui ne nuise pas aux autres élèves, à la qualité de l'enseignement ainsi qu'à la réputation du club.
- Les adhérents et les responsables légaux s'interdisent toute incivilité à l'égard d'un autre membre du club, enseignant, parent ou toute autre personne assistant aux cours, compétitions ou autres manifestations.
- Les élèves sont tenus de garder les locaux propres et de prendre soin du matériel (raquettes, protections...).
- Tous les élèves doivent saluer en entrant et en sortant du Dojang.
- L'usage du téléphone est interdit pendant les séances (sauf en cas d'extrême nécessité).
- Tout élève doit faire preuve d'esprit d'équipe et de solidarité.

3. TENUE & HYGIENE

- Le Dobok (tenue du pratiquant) doit être propre et les ongles des pieds et des mains courts et propres.
- La consommation de nourriture (chewing-gum, bonbon...) n'est pas autorisée pendant l'entraînement.
- Tout bijou doit être retiré pendant la séance.

4. HORAIRES & ASSIDUITE

- Tous les élèves se doivent d'être présents à temps pour le début du cours et ne doivent pas quitter le Dojang (salle d'entraînement) sans l'autorisation du professeur.
- Un élève en retard doit s'excuser auprès du professeur et attendre la permission pour se joindre au cours.
- Tous les élèves doivent être à jour dans leur inscription, leur cotisation et leur passeport sportif, et doivent obligatoirement avoir la licence de la saison en cours.

J'ai bien pris connaissance du présent règlement intérieur de l'association, et j'en accepte toutes les conditions.

Date et Signature (pour les mineurs, signature du responsable légal) :

5. PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

- La participation aux compétitions organisées avec le club est réservée aux membres licenciés, à jour de cotisations et participant régulièrement aux entraînements.
- La participation aux compétitions est soumise à l'acceptation du professeur, sans que celui-ci ait à justifier sa décision.
- Tout compétiteur devra confirmer auprès du professeur sa participation ou prévenir de sa défaillance avant la date limite des inscriptions à l'événement, et ce afin de ne pas gêner l'organisation de la compétition.
- Tout compétiteur ne se présentant pas le jour de la pesée/compétition devra rembourser l'intégralité des frais avancés par le club (inscription, hébergement, transports...). Le compétiteur pourra alors se voir refuser, sous réserve de la décision du professeur, les compétitions suivantes.

6. PASSAGES DE GRADE

- Les passages de grades ont lieu deux fois par de saison et sont facultatifs.
- L'évaluation s'effectuera sur la prestation du jour de l'examen. Une note sera attribuée selon des critères précisés au cours de l'année.

7. IMAGE ET VIDEO

- Le club dispose d'un site internet : www.hanok.fr ainsi que de comptes sur les réseaux sociaux (Instagram, Twitter, Facebook...). Les élèves ou les représentants légaux des élèves mineurs qui ne souhaitent pas voir figurer leurs images et vidéos sur le site, doivent le préciser sur la fiche d'inscription.

8. RESPONSABILITES

- Les techniques apprises dans le Dojang ne doivent pas être utilisées en dehors de la salle d'entraînement (sauf cas de légitime défense, se référer à la législation). Le club n'est en aucun cas responsable des pratiquants en dehors du Dojang et des horaires d'entraînements.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS

- La rupture du contrat du fait de l'élève ne donne droit à aucun remboursement.